

**« LE FLORILEGE »
Gradignan (33)**

« Gamme Séduction »

« 23 Logements collectifs »

**NOTICE DESCRIPTIVE
ARRETE DU 10 MAI 1968**



Image non contractuelle

SNC IP1R
Quai 8.2 – Immeuble B&C
11, rue des Gamins
33088 BORDEAUX CEDEX

Lacrouts & Massicault Architectes
135 Rue du Tondu,
33000 BORDEAUX

NOTICE DESCRIPTIVE

Notice descriptive prévue par l'article R-261-13 du C.C.H. et publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968. (JO – 29 juin 1968).

Les caractéristiques techniques sont définies par :

- la présente notice,
- les normes AFNOR d'application obligatoire,
- les Documents Techniques Unifiés (DTU),
- les règles de construction et de sécurité en vigueur à la date du dépôt du permis de construire de l'opération,
- la conformité à la Réglementation Environnementale (RE2020) et à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA).

Cette opération bénéficiera du label NF Habitat HQE délivré par CERQUAL (organisme certificateur).

Seront admises de plein droit, toutes modifications de structure (tel qu'ajout ou suppression de poteaux, murs ou poutre en béton) et de l'agencement intérieur et extérieur (tel que déplacement de gaines techniques, caisson, soffite ou faux-plafond, etc..) ayant pour but de résoudre un problème technique ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble et qui seraient apportées en cours de travaux par le constructeur, en accord avec l'Architecte.

Le constructeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, ou en cas de force majeure ou cause légitime, notamment :

- Arrêt de fabrication, défaut d'approvisionnement ou retard d'approvisionnement d'un matériau,
- Qualité insuffisante du matériau prévu ou livré etc.
- Et plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle dispositions de prestations prévues

Le tout, à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité pour l'acquéreur.

En outre, l'acquéreur ne pourra, en aucun cas, ce qu'il reconnaît expressément, réclamer, au cas où il est écrit qu'une prestation est prévue avec une variante, l'une ou l'autre de la prestation ; car si cette disposition a été exprimée, c'est qu'elle correspond à un impératif technique.

Le client reconnaît cette clause comme essentielle, sans laquelle le constructeur n'aurait pas contracté.

SOMMAIRE

Table des matières

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	5
1.1	INFRASTRUCTURE.....	5
1.2	MURS ET OSSATURES	5
1.3	PLANCHERS.....	6
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION	7
1.5	ESCALIERS ET PALIERS D'ETAGE	7
1.6	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	7
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	8
1.8	TOITURES.....	8
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	9
2.1	SOLS ET PLINTHES.....	9
2.2	REVETEMENTS MURAUX (autres que les enduits, peintures, papiers peints)	10
2.3	PLAFONDS (sauf peintures)	10
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES	11
2.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI-SOLAIRE	11
2.6	MENUISERIES INTERIEURES.....	12
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	13
2.8	PEINTURE, PAPIERS, TENTURES.....	13
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS	14
3	ANNEXES PRIVATIVES	20
3.1	CAVES, CELLIERS, GRENIERS	20
3.2	BOX ET PARKINGS COUVERTS	21
3.3	PARKINGS EXTERIEURS (Sans objet).....	22
4	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS.....	22
4.1	HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE ET SAS D'ACCES.....	22
4.2	PALIERS ET CIRCULATIONS ETAGES ET RDC	23
4.3	CIRCULATION DU SOUS-SOL, SAS PARKING RDC.....	24
4.4	CAGES D'ESCALIERS	25
4.5	LOCAUX COMMUNS, LOCAUX TECHNIQUES.....	25
4.6	LOCAUX SOCIAUX	26
4.7	LOCAUX TECHNIQUES.....	26
4.8	CONCIERGERIE.....	27
5	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	27
5.1	ASCENSEURS.....	27
5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE.....	27

5.3	TELECOMMUNICATION	28
5.4	EVACUATION DES ORDURES MENAGERES.....	28
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	29
5.6	ALIMENTATION EN EAU	29
5.7	ALIMENTATION GAZ.....	29
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	29
5.9	ALARME TECHNIQUES	29
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AU BATIMENT ET LEURS EQUIPEMENTS	30
6.1	Boîtes aux lettres :.....	30
6.2	VOIRIE ET PARKING.....	30
6.3	CIRCULATIONS DES PIETONS.....	30
6.4	ESPACES VERTS.....	30
6.5	AIRE DE JEUX	31
6.6	ECLAIRAGE EXTERIEUR	31
6.7	CLOTURES	31
6.8	RESEAUX DIVERS.....	32

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles :

Fouilles en pleine masse avec évacuation des terres excédentaires.

1.1.2 Fondations :

Les fondations de tous les ouvrages des bâtiments seront réalisées conformément aux études de sols et à l'étude de structure.

1.1.3 Plancher bas sous-sol :

Dallage du parking en béton armé par radier, aspect brut surfacé, dimensionné et réalisé conformément aux études de sols et à l'étude de structure.

Formes de pentes du plancher bas du sous-sol vers collecteurs regards à grilles puis vers séparateur à hydrocarbures puis fosse de relevage.

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 Murs des sous-sols :

1.2.1.1 Murs périphériques du sous-sol :

Murs réalisés en béton armé conformément à l'étude de structure, étude géologique et étude hydrogéologique.

Voiles verticaux dimensionnés en structure « relativement étanche » pouvant admettre des infiltrations ponctuelles d'eau par les parois verticales, collectées par des cunettes périphériques raccordées au réseau de relevage des eaux pluviales en sous-sol.

Finition : béton brut

1.2.1.2 Murs de refends du sous-sol :

Murs porteurs réalisés en béton armé, épaisseur suivant l'étude de structure.

Finition : béton brut.

1.2.2 Murs de façades :

Suivant l'étude de structure les murs, les allèges et les trumeaux seront réalisés en béton armé ou briques de terre cuite collées ou en parpaings maçonnés d'épaisseur adaptée.

Suivant les résultats de l'étude thermique et environnementale, les murs recevront un complexe isolant disposé à l'intérieur ou à l'extérieur même si la représentation graphique ne figure pas ou diffère du plan de vente.

Revêtements de façades suivant plans architecte, permis de construire et permis de construire modificatif en parement pierre collée, béton peint, enduit monocouche avec inserts aluminium en modénatures.

1.2.3 Murs pignons :

Dito 1.2.2

1.2.4 Murs mitoyens :

Sans objet

1.2.5 Murs extérieurs divers :

Dito 1.2.2

1.2.6 Murs de refends :

Murs réalisés en béton armé, ou maçonnerie parpaing, épaisseur suivant l'étude de structure.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs :

Entre locaux privatifs contigus : Murs réalisés en béton armé, parpaings, briques ou cloisons de plâtre épaisses type SAD, complexe isolant de nature adaptée selon les études de structure et réglementation acoustique.

Entre locaux privatifs et autres locaux : Murs réalisés en béton armé ou maçonnerie, complexe isolant de nature adaptée selon les études de structure, thermique et réglementation acoustique.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étages courants :

Dalles pleines en béton armé suivant les études de structure et acoustique.

1.3.2 Plancher sous terrasse :

Idem 1.3.1.

De plus ils recevront une étanchéité avec isolation suivant l'étude thermique et environnementale.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés :

Idem 1.3.1.

Isolation thermique par flocage projeté sous plancher haut du commerce du bâtiment B.

1.3.4 Plancher sur locaux non chauffés :

Idem 1.3.1.

De plus ils recevront au droit des logements une isolation disposée au-dessus et/ou au-dessous des planchers suivant les études thermique, environnementale et réglementation acoustique.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 **Entre pièces principales :**

Cloisons à ossature métallique avec une plaque de plâtre de part et d'autre d'une épaisseur totale de 72 mm. Mise en œuvre de laine de verre entre plaques de plâtre.

Les joints entre les panneaux seront réalisés par des bandes collées et enduites.

1.4.2 **Entre pièces principales et pièces de service :**

Dito 1.4.1 avec parement hydrofuge au droit des cloisons soumises aux projections d'eau.

1.5 ESCALIERS ET PALIERS D'ETAGE

1.5.1 **Escaliers d'accès aux paliers d'étages :**

En béton armé, de type droit ou hélicoïdal tournant simple ou double, avec marches et contremarches dressées pour recevoir :

- une peinture de sol pour tous les escaliers menant au sous-sol, et l'escalier menant aux étages du bâtiment B.
- un revêtement de sol souple collé pour l'escalier menant aux étages du bâtiment A.

Les escaliers seront désolidarisés des structures verticales.

1.5.2 **Escaliers d'accès au sous-sol :**

Dito 1.5.1

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 **Conduits de fumée des locaux de l'immeuble :**

Sans objet.

1.6.2 **Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble :**

La ventilation des logements sera de type mécanique contrôlée (VMC), collectives pour les bâtiments A et B et individuelles pour les logements du bâtiment C.

Les bouches d'extraction implantées dans les pièces humides seront raccordées aux conduits métalliques galvanisés placés à l'intérieur des gaines techniques des logements. Les moteurs de VMC seront placés dans les combles.

1.6.3 **Conduits d'air frais :**

Selon les locaux les conduits d'air frais seront métalliques ou maçonnés.

1.6.4 **Conduits de fumée de chaufferie :**

Sans objet.

1.6.5 Ventilation haute de la chaufferie collective :

Sans objet.

1.6.6 Ventilation des parkings :

Conduits maçonnés avec ventilation naturelle suivant réglementation en vigueur

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales :

Les chutes d'eaux pluviales des toitures seront en PVC lorsqu'elles sont disposées en gaines techniques et en aluminium laqué de teinte au choix de l'Architecte lorsqu'elles sont en façades.

Pour les balcons, loggias et terrasses, les évacuations seront de type « trop-plein » ou descentes en aluminium laqué de teinte au choix de l'Architecte.

1.7.2 Chutes d'eaux usées et eaux vannes :

Les chutes d'eaux usées et eaux vannes seront en PVC.

1.7.3 Canalisations en sous-sol et sous dallage :

Les canalisations en sous-sol seront en PVC. Elles chemineront en apparent et pourront transiter par les parties privatives (cave, place de parking, boîte).

Les réseaux sous dallage seront en PVC.

1.7.4 Branchements aux égouts :

Les eaux usées et les eaux vannes seront raccordées au réseau public conformément à la réglementation et aux exigences du concessionnaire.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires :

Charpente : En bois, fermettes industrielles.

Couverture : Tuiles.

Le plafond sous charpente sera réalisé en plaques de plâtre vissées sur ossature métallique.

Les sous-faces d'avant-toit sont réalisées en lames métalliques laquées de teintes au choix de l'Architecte.

1.8.2 Etanchéité et accessoires :

1.8.2.1 Terrasses inaccessibles :

Sans objet

1.8.2.2 Terrasses accessibles :

Etanchéité par complexe multicouches : élastomère sous avis technique, avec isolation thermique. La protection de l'étanchéité sera assurée par des dalles céramiques sur plots.

1.8.2.3 Terrasses Jardins à RDC :

Les terrasses des jardins, localisées sur les plans de ventes, seront revêtues de dalles céramiques sur plots.

1.8.3 Souches de désenfumage, ventilation et conduits divers :

Les souches seront réalisées en maçonnerie enduite ou en tôle laquée.

Le désenfumage de la cage d'escalier sera assuré par un lanterneau situé en partie haute avec un organe de commande conforme à la réglementation.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

Choix des matériaux dans la gamme « SEDUCTION » d'Icade Promotion

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales :

Séjours, entrées et dégagements :

Carrelage en grès cérame émaillé de marque ARTE ONE & DECOCERAM format 45x45 cm référence ISLANDE, INFINITY, ILOT, IRON ou VILLA, ou carrelage effet bois format 15x60 cm référence GREEN ou format 20x60 référence CHILL, collé sur résilient acoustique ou sur chape flottante avec interposition d'un résilient acoustique. Coloris au choix de l'acquéreur dans la gamme proposée par ICADE PROMOTION.

Les plinthes seront en carrelage assorti.

Dans les chambres :

Revêtement parquet contre-collé bois multifrise 13 mm d'épaisseur en lames 118x21cm, de chez BERRY ALLOC avec plinthes assorties.

Coloris au choix de l'acquéreur dans la gamme proposée par ICADE PROMOTION.

Placards : socles en mélaminé blanc.

Barre de seuil ou cornière d'arrêt aux changements de nature de revêtements de sols.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces humides :

2.1.2.1 Cuisine, salle de bain, salle d'eau, wc, celliers

Carrelage en grès cérame émaillé de marque ARTE ONE & DECOCERAM format 45x45 cm référence ISLANDE, INFINITY, ILOT, IRON ou VILLA, ou carrelage effet bois format 15x60 cm référence GREEN ou format 20x60 référence CHILL, collé sur résilient acoustique ou sur chape flottante avec interposition d'un résilient acoustique. Coloris au choix de l'acquéreur dans la gamme proposée par ICADE PROMOTION.

Les plinthes seront en carrelage assorti.

2.1.3 Sols des balcons et loggias :

Dalles céramiques posées sur plots.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que les enduits, peintures, papiers peints)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces humides :

Faïence murale de marque ARTE ONE / DECOCERAM format 20x60 référence IDEAL ou LIMBO ou format 25x45 cm référence COFFRAGE ou format 30x60 référence TWIST ou DOVER.

Dans la cuisine : Pas de faïence de prévue mais possibilité de prendre l'option gratuite « équipement cuisine » suivant l'art 2.9.1.1. de la présente notice.

Dans la salle d'eau

Au droit du receveur de douche : faïence toute hauteur sur 2 ou 3 côtés suivant plan de vente.

Mur d'adossement du meuble-vasque : faïence toute hauteur sur toute la largeur du pan de mur et des retours latéraux s'ils sont à moins de 40cm de l'axe du mitigeur, selon plan de vente

Dans la salle de bain

Au droit de la baignoire : faïence toute hauteur sur 2 ou 3 côtés compris tablier de baignoire avec trappe de visite.

Mur d'adossement du meuble-vasque : faïence toute hauteur sur toute la largeur du pan de mur et des retours latéraux s'ils sont à moins de 40cm de l'axe du mitigeur, selon plan de vente.

Les parois non revêtues de faïences recevront une peinture dito 2.8.2.2.

2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces :

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au paragraphe 2.8.

2.3 PLAFONDS (sauf peintures)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures :

Les plafonds seront en béton ou en plaque de plâtre. Finition en peinture décrite au paragraphe 2.8.

2.3.2 Plafonds des séchoirs :

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias :

Préparation des supports et application d'une peinture, teinte au choix de l'architecte.

2.3.4 Sous-faces des balcons :

Sans objet.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales :

Menuiseries extérieures en aluminium, ouvrant à la française, dimensions suivant plans architectes.
Double vitrage conforme aux études thermique et règlementation acoustique.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service :

Dito 2.4.1.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI-SOLAIRE

2.5.1 Pièces principales :

Toutes les baies des chambres et des séjours seront équipées de volets électriques commandés par interrupteur suivant plans de vente.

La fermeture des volets roulants sera électrique.

Dans les chambres, les coffres de volets roulants seront positionnés côté intérieur en apparent avec isolation incorporée et système de verrouillage automatique du tablier.

Dans le séjour, les coffres de volets roulants seront intégrés au mur.

Les loggias situées au R+1 du bâtiment A et R+1/R+2 du bâtiment B seront équipées de persiennes fixes et mobiles en aluminium laqué, localisation selon plan de vente.

2.5.2 Pièces de service :

Sans objet.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis :

Huisseries et bâtis métalliques pour toutes les portes.

Bâtis en bois pour les trappes de visite des gaines techniques lorsque nécessaire.

2.6.2 Portes intérieures :

Portes isoplanes alvéolaire postformée rainurées, à recouvrement, finition laquée usine.

Béquillage double sur rosace modèle LINOX finition INOX chez VACHETTE.

Ferrage par paumelles apparentes, huisserie métallique.

Pour les portes d'accès aux WC, salles de bains, salle d'eau : bec de cane à condamnation, avec décondamnation extérieure.

Pour les portes des chambres : serrure à clé.

Butée de porte.

2.6.3 Impostes en menuiseries :

Sans objet.

2.6.4 Porte palière :

Les portes palières intérieures seront en bois à âme pleine, avec microviseur, peintes, de type ISACWB39 de chez HUET ou équivalent, montées sur huisseries métalliques.

Béquillage double sur plaque modèle Muze de chez VACHETTE. Ferrage par paumelles apparentes. Serrure 5 points, classée A2P* de marque VACHETTE référence 5900 SPN1, cylindre européen VACHETTE VOLT N1 avec carte de propriété et 4 clés sur organigramme permettant également l'ouverture des portes des parties communes (accès sous-sol, ...).

Seuil à la suisse en bois verni ou aluminium.

Butée de porte.

2.6.5 Portes de placard :

Les portes de placards seront en panneaux agglomérés de 10mm d'épaisseur finition Frêne Blanc de marque SOGAL ou équivalent.

Les portes de placards feront toute la hauteur de la pièce :

- Si largeur < 1m : portes battantes 1 ou 2 vantaux selon dimensions

- Si largeur > 1m : portes coulissantes 2 ou 3 vantaux selon dimensions

2.6.6 Portes de locaux de rangement :

Dito 2.6.2.

2.6.7 Moulures et habillages :

Encadrements des huisseries des portes palières avec champlat en bois médium peint.

2.6.8 Escalier bois des duplex :

Les logements en duplex recevront un escalier intérieur bois essence de hêtre, lasuré, avec contremarches.

Les marches, limons, poteaux, fûts, mains courantes et lisses supérieures de garde-corps sont en bois.

Les remplissages des gardes corps balustres sont en câbles inox.

Si nécessité d'un garde-corps sur le palier d'arrivée, celui-ci est de même composition que l'escalier.

Pose de mains courantes en bois lamellé collé suivant réglementation.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps :

Garde-corps métalliques, finition thermo-laquée (modèle suivant plans et choix Architecte).

2.7.2 Grille de protection des baies :

Sans objet.

2.7.3 Ouvrages divers :

Les séparatifs de loggias ou terrasses seront réalisés en aluminium thermolaqué conformément aux plans architecte.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis :

2.8.1.1 Sur menuiseries extérieures bois :

Sans objet

2.8.1.2 Sur fermetures et protections :

Sans objet

2.8.1.3 Sur serrureries :

Application d'une protection antirouille et deux couches de peinture satinée ou thermo-laquage usine.

2.8.2 Peintures intérieures :

2.8.2.1 Sur menuiseries :

Préparation des supports, deux couches de peinture blanche acrylique.

2.8.2.2 Sur murs :

- Pièces sèches : Préparation avec enduit pelliculaire sur support béton et deux couches de peinture blanche aspect velours.
- Pièces humides : Préparation avec enduit pelliculaire sur support béton et deux couches de peinture blanche aspect velours.

2.8.2.3 Sur plafonds :

- Pièces sèches : Préparation avec enduit pelliculaire sur support béton et deux couches de peinture blanche mat.
- Pièces humides : Préparation avec enduit pelliculaire sur support béton et deux couches de peinture blanche mat.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers :

Préparation du support, deux couches de peinture blanche acrylique.

2.8.3 **Papiers peints :**

Sans objet.

2.8.4 **Tentures :**

Sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 **Equipements ménagers :**

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie :

Il n'est pas prévu d'équipement dans la cuisine. Attentes bouchonnées eau froide, eau chaude et évacuation.

Toutefois l'acquéreur aura la possibilité de choisir sans incidence financière l'option suivante :

- *Fourniture et pose d'un évier en inox 18/10^e avec vidage à bouchon, 1 ou 2 bacs, 1 égouttoir avec réservation pour machine à laver suivant plan architecte, dimension 1,20m ou 1,40m. Cet évier sera équipé d'un mitigeur référence ULYSSE de chez IDEAL STANDARD ou équivalent.*
- *Fourniture et pose d'un meuble sous évier en panneau mélaminé blanc 2 portes sur pieds avec plinthe.*
- *Fourniture et pose au-dessus de l'évier de faïence blanche format 20x20 cm en crédence sur 0.60m de hauteur y compris retours si celui-ci est placé dans un angle.*

Le choix de cette option devra être validée par l'acquéreur lors de l'élaboration de la fiche de choix chez **ICADE Promotion**

2.9.1.2 Appareils et mobilier :

Sans objet.

2.9.1.3 Evacuation des déchets :

Sans objet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge :

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie :

2.9.2.1 Distribution d'eau froide :

Colonnes montantes accessibles en parties communes, réalisées en PVC pression, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose éventuelle de compteurs (abonnement et pose à la charge de la copropriété).

Pour chaque distribution de logement : Distribution par canalisation encastrée en polyéthylène réticulé, clapet anti-retour et robinet d'arrêt.

Remontée des alimentations des appareils sanitaires en apparent sur colliers.

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude collective et comptage :

Sans objet

2.9.2.3 Distribution d'eau chaude individuelle :

Production d'eau chaude sanitaire par ballon thermodynamique de type AQUACOSY SV200L de marque ATLANTIC, situé dans un placard technique dédié ou dans le cellier.

2.9.2.4 Evacuations :

Chaque appareil sanitaire sera raccordé au réseau d'évacuation par un siphon. Les canalisations d'évacuation des appareils sanitaires seront réalisées en tuyaux PVC rigide apparents.

2.9.2.5 Gaz :

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente :

Pour chaque logement : 1 branchement lave-vaisselle dans la cuisine, 1 branchement lave-linge dans la cuisine ou dans la salle de bain ou autre suivant plan de vente.

2.9.2.7 Appareils sanitaires :

- Baignoire acrylique référence Ulysse de chez Porcher, dimensions 170X70cm.
- Receveur de douche céramique de référence SEDUCTA de marque ALTERNA ou carrelée de type « à l'italienne », dimension 90X120cm suivant plan de vente.
- Meuble vasque sur pieds avec plan vasque céramique blanc, 2 tiroirs en panneau stratifié (3 coloris au choix), miroir et applique lumineuse, référence COSMO de chez CHENE VERT, largeur suivant plan de vente.
- WC suspendu sans bride modèle Savo de marque Aquance ou équivalent avec abattant en PVC blanc rigide.
- Pare baignoire pivotant selon plan de vente.
- Pare douche composé d'une paroi fixe et d'un vantail coulissant ou pivotant, selon plan de vente.

2.9.2.8 Robinetterie :

- Robinetterie vasque : Mitigeur tête céramique référence BAUEDGE de marque GROHE.
- Robinetterie douche et baignoire : Mitigeur thermostatique référence Grotherme 800 ou GGRT de marque GROHE avec douchette 2 jets sur barre verticale chromée référence TEMPESTA 100 de marque GROHE.

2.9.2.9 Accessoires divers :

Robinet de puisage pour jardin ou terrasse accessible ou loggia.

2.9.3 Equipements électriques :

2.9.3.1 Type d'installation :

L'installation sera conforme la norme NF C 15 100.

Elle sera de type encastrée, canalisations en fils de cuivre sous fourreaux dans les planchers, murs et cloisons, avec pour origine la gaine technique logement comprenant le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuits affectés et du coffret de communication.

L'appareillage électrique sera de type DOOXIE blanc de chez LEGRAND ou ODACE blanc de chez SCHNEIDER.

2.9.3.2 Puissance :

Selon les notes de calculs du bureau d'études.

2.9.3.3 Equipements de chaque pièce :

Tableau des équipements

Séjour	1 prise de courant (PC) par tranche de 4m ² avec 5 PC minimum dont 1 à proximité de l'interrupteur 1 interrupteur pour la commande de volet	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	2 prises de communication RJ45
Chambre principale	4 PC dont 1 à proximité de l'interrupteur 1 interrupteur pour la commande de volet	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	1 prise de communication RJ45
Autres chambres	3 PC 1 interrupteur pour la commande volet	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	1 prise de communication RJ45
Cuisine	1 terminal pour cuisinière ou plaques de cuisson 32A 1 PC pour four 1 PC pour hotte 1 PC pour lave-vaisselle 1 PC pour lave-linge (pouvant être positionnée dans salle de bain suivant plan de vente) 1 PC pour réfrigérateur 4 PC en crédence 1 PC à proximité de l'interrupteur 1 interrupteur pour la commande de volet	1 point lumineux au plafond et 1 point lumineux en applique au-dessus de l'évier commandés par interrupteur double	
Salles de bains et salles d'eau	2 PC pour la 1 ^{ère} SDB dont 1 à proximité de l'interrupteur 1PC par salle d'eau secondaire	1 point lumineux au plafond et 1 point lumineux en applique au-dessus du lavabo commandés par un interrupteur double	
WC	1 PC pour le 1 ^{er} WC du logement à proximité de l'interrupteur	1 point lumineux au plafond commandé par un interrupteur	
Entrée dégagement	1 PC si surface > 4m ²	1 point lumineux au plafond commandé par un interrupteur	1 détecteur de fumée dans le dégagement
Terrasse, loggia ou balcon	1 PC étanche	1 point lumineux en applique commandé par un interrupteur	

2.9.3.4 Sonnerie de portes palières :

Bouton-poussoir sur le palier et sonnerie intégrée au tableau d'abonné.

2.9.3.5 Domotique

Pré-équipement (câble torsadé grade 3S) dans chaque logement permettant la mise en place ultérieure de solutions domotiques composé de :

- Prises de communication suivant tableau de répartition du paragraphe 2.9.3.3.
- Tableau de communication de marque CASANOVA ou HAGER permettant d'intégrer une box opérateur (à la charge de l'acquéreur)

Equipement domotique :

- Une passerelle wifi de type Wiser de chez SCHNEIDER
- Interrupteurs de volets roulants connectés permettant l'ouverture et la fermeture des volets roulants en local et à distance via smartphone ou tablette (non fournis).
- Le chauffage sera piloté par l'interface internet du fabricant ATLANTIC, pilotable par smartphone ou autre équipement connecté (en complément du pilotage par télécommande).

La mise en service et l'installation de la passerelle IP et des éléments connectés s'effectuera par l'acquéreur ou l'occupant après avoir souscrit un abonnement internet, au moyen d'une notice d'installation spécifiquement mise au point pour la présente installation, qui sera remise à la livraison.

Cette installation permettra à l'acquéreur d'ajouter, en option ou après livraison, d'autres fonctionnalités domotiques compatibles avec le matériel déjà installé comme la gestion des lumières, prise connectée, une installation vidéo, un assistant vocal...

2.9.4 **Chauffage / cheminées / Ventilations :**

2.9.4.1 Type d'installation :

Chauffage individuel par pompe à chaleur (PAC) air/air multisplits de marque ATLANTIC avec liaisons frigorifiques composé :

- d'une unité de climatisation extérieure de marque Atlantic Général, installée sur pied dans les espaces extérieurs privés.
- D'unités intérieures split avec soufflage positionnées apparentes, en imposte des pièces principales, avec possibilité de mise en place de soffites pour alimentation et évacuation des condensats.

2.9.4.2 Température garantie dans les diverses pièces par température extérieure minimale de -7° :

Conformément à la réglementation thermique en vigueur les pièces d'eau pourront être chauffées à 20° et les autres à 19°.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur :

Les dimensions et puissances des appareils d'émission de chaleur seront conformes à l'étude thermique et environnementale et à la note de calcul des déperditions de l'opération.

Dans le séjour et les chambres, il sera installé des splits intérieurs de marque Atlantic Général. (cf 2.9.4.1). Réglages individuels par télécommandes de chaque unité (ou par l'interface domotique du fabricant).

Dans les salles de bain et salles d'eau, il sera installé un radiateur sèche-serviette de couleur blanche électrique de référence 2012 de chez ATLANTIC.

2.9.4.4 Conduits de fumée dans le logement :

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation :

L'installation collective d'extraction de l'air vicié comprendra un caisson d'extraction, un réseau aéraulique des bouches d'extraction dans les pièces humides des logements.

Les bouches d'extraction seront conformes à la note de dimensionnement et à l'étude thermique.

Les ballons d'eau chaude sanitaire seront raccordés à un conduit de ventilation nécessaire à son fonctionnement.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais :

Les prises d'air frais pour la ventilation seront assurées par des grilles d'entrée d'air implantées soit dans les coffres de volets roulants, soit dans les menuiseries extérieures, soit dans les murs de façade.

Les prises d'air frais seront conformes à la note de dimensionnement et à l'étude thermique.

2.9.5 Equipements intérieurs des placards :

2.9.5.1 Placards :

Aménagement de placard en mélaminé blanc :

- Si largeur < 1 m : tringle inox avec tablette chapelière

- Si largeur > 1 m : aménagement avec étagères, tringle inox et tablette chapelière.

Les placards contenant le ballon d'eau chaude ne sont pas aménagés.

2.9.5.2 Pièces de rangement (dressing) :

Sans objet.

2.9.6 Equipements de télécommunications :

2.9.6.1 Radio TV :

Voir en 2.9.3.3. Le tableau des équipements.

2.9.6.2 Téléphone :

Voir en 2.9.3.3. Le tableau des équipements.

2.9.6.3 Accès à l'immeuble :

Accès au hall de l'immeuble par contrôle d'accès conforme à la réglementation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Ouverture de la porte de hall par platine à défilement type D83/I ou D83/IG de marque URMET (Appel sur application smartphone ou sur ligne fixe.

Fermeture des portes des halls par ventouses électromagnétiques ou gâches électriques.

Pour faciliter l'accès des résidents, l'ouverture de ces portes pourra également s'effectuer avec un lecteur de proximité Vigik. Il sera fourni 2 clés de proximité (badge) par logement T2, 3 par T3 et 4 par T4 et +.

2.9.7 **Autres équipements :**

Sans objet.

3 **ANNEXES PRIVATIVES**

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

3.1.1 **Murs et cloisons :**

Murs et cloisons en béton ou maçonnerie finition brut.

3.1.2 **Plafonds :**

Béton brut et/ou isolation thermique suivant réglementation.

3.1.3 **Sols :**

Béton brut.

3.1.4 **Portes d'accès :**

Portes des celliers privatifs en sous-sol : en bois à âme pleine, peintes, serrure de sûreté, montées sur huisseries métalliques, béquillage double sur plaque modèle Muze de chez VACHETTE.

3.1.5 **Ventilation naturelle :**

Selon nécessité règlementaire.

3.1.6 **Equipement électrique :**

Les celliers en sous-sol sont équipés d'un point lumineux avec hublot commandé par interrupteur ainsi que d'une prise de courant.

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

Les places de parking ne seront pas boxées.

3.2.1 Murs et cloisons :

Murs et cloisons en béton ou maçonnerie finition brut pouvant admettre des suintements ou légères pénétrations d'eaux collectées par cunettes béton en pied à entretenir.

3.2.2 Plafonds :

Béton brut et/ou isolation thermique suivant réglementation.

3.2.3 Sols :

Marquage au sol des emplacements par peinture.

Marquage au sol des places adaptées pour personnes à mobilité réduite par peinture.

Numérotation des emplacements au pochoir au sol ou au mur.

Dallage en béton surfacé.

3.2.4 Portes d'accès :

3.2.4.1 Portes intérieures :

Portes à âme pleine peinte avec isolation au feu conforme à la réglementation.

3.2.4.2 Porte d'accès voiture :

Porte automatique basculante métallique thermolaquée permettant la ventilation du parking, commandée par télécommande.

Fourniture d'une télécommande pour chaque place.

3.2.5 Ventilation naturelle :

Ventilation naturelle dimensionnée pour assurer le renouvellement d'air en fonction du nombre de places, conformément à la réglementation.

3.2.6 Equipement électrique :

Eclairage par tube LED type AMBIS ou ALTOS TUBULAR de marque DELTA, dont 1/3 en allumage fixe permanent et 2/3 commandés par boutons poussoirs sur minuterie ou par détecteurs de présence, et automatiquement par ouverture de la porte de parking.

Blocs de sécurité autonomes disposés suivant réglementation.

3.2.7 Recharge véhicule électrique

Les emplacements de parkings seront pré-équipés d'un fourreau ou chemin de câble en partie centrale permettant le raccordement électrique entre la place de parking et le local recevant le compteur divisionnaire suivant plan.

Le câble de raccordement, la borne de recharge et le compteur divisionnaire restent à la charge de l'acquéreur et soumis au règlement de copropriété.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS (Sans objet)

3.3.1 Sols :

Sans objet.

3.3.2 Délimitation au sol :

Sans objet.

3.3.3 Système de repérage :

Sans objet.

3.3.4 Système de condamnation de l'accès :

Sans objet.

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

4.1 HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE ET SAS D'ACCES

4.1.1 Sols :

Carrelage grés cérame format 60X60 cm, de marque ARTE DESIGN, plinthes assorties ou carreaux coupés, minimum classé U4P3E2C1.

Tapis encastré au sol INTER GUARD GT de marque ALCAM.

4.1.2 Parois :

Parois revêtues de miroirs ou de placage bois ou de revêtements décoratifs de marque LUTECE suivant plans de décoration.

4.1.3 Plafonds :

Faux plafonds acoustiques suivant nécessité, peinture mate.

4.1.4 Eléments de décoration :

Elément décoratif au mur avec inscription du nom de la résidence.

4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture :

Ensemble comprenant porte 1 ou 2 vantaux, suivant plans, en métal thermo laqué avec vitrage de sécurité.

Système de fermeture décrit au paragraphe 2.9.6.3.

4.1.6 Boîtes aux lettres :

Sans objet.

4.1.7 Ecran d'affichage :

Sans objet.

4.1.8 Chauffage :

Sans objet.

4.1.9 Equipement électrique :

Suspension décorative circulaire modèle Circle de chez LITED ou équivalent dans le SAS ;
Appliques murales encadrement ascenseur type ORBIT T LED 930 ou FEMTOLINE 25 ou FEMTOLINE 45 ou VISO 930 DIM8 de marque DELTALIGHT ou LINE SIDE 2XS de marque EUROPOLE ou équivalent ;
Spots encastrés type DECO rond fixe de marque EUROPOLE ou équivalent commandés par boutons poussoirs sur minuterie ou détecteurs de présence, niveau d'éclairage réglementaire.

4.2 PALIERS ET CIRCULATIONS ETAGES ET RDC

4.2.1 Sols :

4.2.1.1 Sols RDC :

Carrelage grès cérame avec plinthe assortie dito Hall.

4.2.1.2 Sols étages :

Moquette FRENCH COUTURE de marque BALSAN ou équivalent.
Plinthes bois à peindre.

4.2.2 Murs :

Parois revêtues de revêtements décoratifs de marque LUTECE.

4.2.3 Plafonds :

A RDC : Dito Hall.
Etages : Peinture mate.

4.2.4 Eléments de décoration :

Sans objet.

4.2.5 Chauffage :

Sans objet.

4.2.6 Portes :

Portes de circulation finition peinte et bloc porte en bois à âme pleine, conforme à la réglementation incendie, ferrage par paumelles et serrure bec de canne.

Quincaillerie : Béquillage double modèle MUZE de chez VACHETTE ou qualité équivalente, ferme-porte conforme à la réglementation incendie et personnes à mobilité réduite.

Bâtis et portes de gaines techniques en bois finition peinture.

4.2.7 Equipement électrique :

Plafonniers LED type Down light ; commandés par interrupteurs ou détecteurs de présence.

Une prise de courant sera installée dans la gaine technique à chaque étage.

4.3 CIRCULATION DU SOUS-SOL, SAS PARKING RDC

4.3.1 Sols des paliers et sas :

Peinture anti-poussière.

4.3.2 Murs des paliers et sas :

Application d'une peinture vinylique ou enduit bagar.

4.3.3 Plafonds des paliers et sas :

Béton brut et/ou isolation thermique en vigueur.

4.3.4 Portes d'accès :

Portes de circulation finition peinte et bloc porte en bois à âme pleine, conforme à la réglementation incendie, ferrage par paumelles et serrure bec de canne.

Quincaillerie : Ensemble sur plaque modèle MUZE de chez VACHETTE.

4.3.5 Rampe d'accès :

En béton suivant plan architecte.

4.3.6 Equipement électrique :

Eclairage tube LED type AMBIS ou ALTOS TUBULAR de marque DELTA ou hublot LED type VOILA ACCESS de marque SECURLITE commandés par boutons poussoirs et minuterie ou équivalent.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols et paliers :

Nez de marche et plaques podotactiles.

Peinture de sol pour tous les escaliers menant au sous-sol, et l'escalier menant aux étages du bâtiment B.

Revêtement de sol souple collé pour l'escalier menant aux étages du bâtiment A.

4.4.2 Murs :

Parois revêtues de revêtements décoratifs de marque LUTECE pour l'escalier menant aux étages du bâtiment A.

Gouttelette projetée pour la cage d'escalier du bâtiment B.

Béton brut pour les escaliers menant au sous-sol.

4.4.3 Plafonds :

Gouttelette projetée en sous face du tablier de l'escalier menant aux étages des bâtiments A et B.

Béton brut pour les escaliers menant au sous-sol.

4.4.4 Escaliers :

Dito 4.4.1.

4.4.5 Chauffage/Ventilation :

Sans objet

4.4.6 Eclairage :

Dito 4.3.6.

4.5 LOCAUX COMMUNS, LOCAUX TECHNIQUES

4.5.1 Garage à bicyclettes, voitures d'enfants :

Porte intérieur bois et extérieur métallique, équipées de ferme-porte. Ouverture par de la porte extérieure par Vigik.

Sol : Peinture anti-poussière, racks à vélos double étage.

Murs : Peinture anti-poussière jusqu'à 1m20, parois brutes au-dessus,

Plafond : Béton brut et/ou isolation thermique en vigueur.

Un point lumineux sur minuterie ou détection de présence.

4.5.2 Buanderie collective :

Sans objet.

4.5.3 Séchoirs collectifs :

Sans objet.

4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien :

Sans objet.

4.5.5 Locaux sanitaires :

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

Sans objet.

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 Locaux de stockage des déchets ménagers :

Porte porte métallique équipée d'un ferme-porte. Ouverture par Vigik

Revêtement mural : Carrelage hauteur 1.20m puis béton brut,

Sols : Carrelage antidérapant,

Plafond : Béton brut et/ou isolation thermique en vigueur.

1 robinet de puisage et siphon de sol, éclairage commandé par bouton poussoir et minuterie ou détection de présence.

4.7.2 Local chaufferie :

Sans objet

4.7.3 Sous-station de chauffage :

Sans objet

4.7.4 Local des surpresseurs :

Sans objet

4.7.5 Local transformateur :

Sans objet

4.7.6 Local machinerie d'ascenseur :

Sans objet car la machinerie d'ascenseur est installée dans la gaine d'ascenseur

4.7.7 Local ventilation mécanique :

Local sans objet car le ou les caissons de VMC seront installés en combles.

4.7.8 Local opérateur :

Sol, mur, plafond bruts.

Porte métallique, équipée d'une serrure à canon européen et d'un ferme-porte.

4.8 CONCIERGERIE

Sans objet.

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS

Dessert tous les niveaux, y compris le sous-sol, accessible handicapés.

Digicode ou contacteur à clé intégré dans la cabine pour accès au sous-sol et sur le palier au sous-sol.

Revêtement sol : Dito Hall d'entrée,

Revêtement mural : miroir avec revêtement PVC,

Eclairage en faux-plafond, barre d'appui, façades palières à peindre à tous les niveaux sauf RDC en inox.

Localisation : bâtiment A et B.

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 Chauffage :

5.2.1.1 Production de chaleur :

Production individuelle.

5.2.1.2 Régulation automatique :

Sans objet.

5.2.1.3 Pompes et brûleurs :

Sans objet.

5.2.1.4 Accessoires divers :

Sans objet.

5.2.1.5 Colonnes montantes :

Sans objet.

5.2.2 Service d'eau chaude :

5.2.2.1 Production d'eau chaude :

Production individuelle.

5.2.2.2 Réservoirs :

Sans objet.

5.2.2.3 Pompes et brûleurs :

Sans objet.

5.2.2.4 Comptage général :

Sans objet.

5.2.2.5 Colonnes montantes :

Sans objet.

5.3 TELECOMMUNICATION

5.3.1 Téléphone :

Câblage complet de l'immeuble en attente raccordement par Orange.

Si techniquement possible suivant les prescriptions des opérateurs, raccordement de l'immeuble à la fibre via opérateurs téléphoniques.

5.3.2 Antennes TV et radio :

Installation collective avec antenne hertzienne.

5.4 EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Dito 4.7.1.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Un système VMC simple flux est prévu dans les locaux communs, suivant réglementation en vigueur, ou ventilation naturelle si possibilité.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 **Comptages généraux :**

Compteur général situé dans fosse enterrée en extérieur.

5.6.2 **Surpresseur :**

Sans objet.

5.6.3 **Colonnes montantes :**

Colonnes montantes en PVC pression.

5.6.4 **Sous-comptages individuels :**

Suivant nécessité.

5.7 ALIMENTATION GAZ

Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 **Comptage des services généraux :**

Dans local technique en sous-sol ou gaine technique du RDC.

5.8.2 **Colonnes montantes :**

Colonnes montantes en gaines techniques des paliers d'étages suivant prescriptions ENEDIS.

5.8.3 **Comptages particuliers :**

Comptages concessionnaire ou sous-comptages pour alimentation des ascenseurs et du sous-sol.

5.9 ALARME TECHNIQUES

A prévoir selon la réglementation (ascenseurs, VMC, relevage...).

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AU BATIMENT ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 Boîtes aux lettres :

Modèle LANGUEDOC de marque DECAYEUX, finition thermo laquée en usine ou équivalent, posées en extérieur.

6.2 VOIRIE ET PARKING

6.2.1 Voirie d'accès :

Voirie en enrobé.

6.2.2 Cheminements :

Cheminements en enrobé ou en béton désactivé ou balayé.

6.2.3 Parkings visiteurs :

Sans objet.

6.3 CIRCULATIONS DES PIETONS

Chemins d'accès aux entrées en enrobé, béton désactivé ou balayé ou autre revêtement minéral selon plan des aménagements extérieurs.

6.4 ESPACES VERTS

6.4.1 Aires de repos :

Sans objet.

6.4.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs :

Plantations conformes au permis de construire et au plan d'Espaces Verts du paysagiste/architecte.

6.4.3 Engazonnement :

Conformément au permis de construire et au plan d'Espaces Verts du paysagiste/architecte.

6.4.4 Arrosage :

Robinet de puisage si besoin pour l'arrosage des espaces communs (localisation suivant plan). Système goutte à goutte sur massifs, haies, tapissantes. Cuve de stockage d'eau de pluie enterrée pour l'arrosage.

6.4.5 Bassin décoratif :

Sans objet.

6.4.6 Chemins :

Dito 6.3.

6.4.7. Jardins à jouissance privative

Surface enherbée, plantation d'arbres selon plans de vente. Présence d'un portillon dans la clôture permettant l'accès au jardin pour l'entretien par la copropriété.

6.5 AIRE DE JEUX

Sans objet.

6.6 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.6.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble :

Par point lumineux sur détecteur de mouvement, description et localisation suivant plans architecte.

6.6.2 Eclairage des voiries :

Par candélabres, description et localisation suivant étude d'éclairage et plans architecte.

6.7 CLOTURES

6.7.1 Sur rue :

Clôture type paddock bois ou clôture paddock existante avant la construction du projet, suivant plans de permis de construire.

6.7.2 Avec les propriétés voisines :

Les murs mitoyens et clôtures existantes avant la construction du projet sont conservés. Ils pourront ponctuellement être doublés de haie, végétation ou clôture claustra bois hauteur 4m.

6.7.3 Entre jardins privatifs :

Grillage souple simple torsion d'une hauteur de 1,20 minimum suivant plan.

6.8 RESEAUX DIVERS

6.8.1 Eau :

Raccordement sur réseau public.

6.8.2 Gaz :

Sans objet.

6.8.3 Electricité :

Raccordement sur réseau public.

6.8.4 Postes d'incendie, extincteurs :

Les extincteurs seront disposés dans le parking du sous-sol et dans les locaux à risques suivant réglementation incendie.

6.8.5 Egouts :

Raccordement sur réseau public.

6.8.6 Epuration des eaux :

Sans objet.

6.8.7 Télécommunication :

Raccordement sur la chambre Telecom de proximité.

6.8.8 Drainage du terrain :

Conformément aux préconisations du rapport de sol.

6.8.9 Evacuation des eaux de pluie et ruissellement sur les terrains, espaces verts chemins, aires, cours et jeux :

Evacuation des eaux de pluie des cheminements et voiries en revêtement imperméable par regards à grille ou caniveaux raccordés à l'égout, suivant plans de l'architecte.

Évacuation naturelle des espaces verts et cheminements perméables par infiltration.

Raccordement sur réseau public via un système de rétention (rétention naturelle ou bassin de rétention suivant exigences du permis de construire).

Travaux modificatifs acquéreurs :

Les demandes de travaux modificatifs sont possibles jusqu'à l'ordre de service de démarrage travaux et après avis de l'architecte (étude de faisabilité). Les incidences financières sont à la charge des acquéreurs.

Des frais de dossier et d'études d'un montant de 360€ seront demandés pour toute demande de travaux modificatifs acquéreurs (hors liste d'options) nécessitant de modifier les plans. Le paiement devra être effectué par l'acquéreur au moment de la demande de travaux modificatifs.